

Déterminants et perception du travail des enfants locomoteurs des PVH à Kinshasa

BASSA TEO LOOLA LONKOLEY & V.P. MANUKA NZUMI EKANGE

(Reçu le 17 novembre 2019, validé le 28 août 2020)

(Received November 17th, 2019, validated August 28th, 2020)

Résumé

L'étude s'est déroulée à Kinshasa, au port frontalier de Beach Ngobila auprès des enfants qui se livrent à l'accompagnement et à la locomotion des personnes vivant avec handicap trafiquants entre Kinshasa et Brazzaville. L'objectif de ce travail était d'analyser les facteurs à la base du phénomène des enfants locomoteurs et la perception de ce travail et de l'avenir par ces derniers. Deux hypothèses ont été émises. La première supposait que la majorité des enfants locomoteurs de personnes handicapées proviendrait de la catégorie des parents pauvres. La deuxième soutenait que ces enfants auraient une mauvaise perception de leur travail et de leur avenir.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par un questionnaire administré auprès d'un échantillon accidentel de 96 sujets. Les résultats auxquels nous sommes arrivés ont permis de confirmer nos deux hypothèses de recherche.

Mots-clés : Travail des enfants, pauvreté, misère, pire forme de travail des enfants

Abstract

The study was conducted in Kinshasa, at the border port of Beach Ngobila among children who provide accompaniment and locomotion of people living with disabilities traffickers between Kinshasa and Brazzaville. The aim of this work was to analyze the factors underlying the phenomenon of locomotory children and the perception of this work and the future by the latter. Two hypotheses were emitted. The first assumption was that the majority of locomotive children with disabilities would come from the category of poor parents. The second argued that these children would have a bad perception of their work and their future.

To verify these hypotheses, we used the survey method supported by a questionnaire administered to an accidental sample of 96 subjects. The results we arrived at confirmed our two research hypotheses.

Keywords: Child labor, poverty, misery, worst form of child labor

I. Introduction

Le code du travail congolais (2002), à ses articles 3 et 6 interdit le travail des enfants du fait que l'âge minimum à l'emploi est de 18 ans. Le code du travail interdit également d'employer les enfants même comme apprentis avant l'âge de 15 ans.

Sur le plan international, l'organisation internationale du travail interdit le travail des enfants de moins de 14 ans dans les industries. En outre, la convention 182 de juin 1999, interdit les pires formes de travail des enfants. Cette convention prend pour cible des pratiques telles que l'utilisation des enfants à des fins de prostitution ou à des fins pornographiques, le travail forcé, l'esclavage, le servage des

enfants et les diverses formes de travaux dangereux ou dans des conditions d'exploitation. Par la recommandation 190 qui accompagne cette convention, il est reconnu également aux parents le droit et le devoir d'identifier et de dénoncer les pires formes de travail des enfants et d'empêcher les enfants de s'y engager, les protéger contre les représailles, assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

Mais malgré les dispositions légales prises, nous constatons que plusieurs enfants travaillent surtout dans le secteur informel. Le B.I.T. (1999) estime que depuis 1996, 4,5 millions d'enfants congolais de 6 à 14 ans s'adonnent à un travail pour vivre et faire vivre leur famille. Ce rapport fait savoir qu'en République Démocratique du Congo, 25% de ces enfants travaillent dans la ville-province de Kinshasa, parmi la grande majorité qu'on qualifie de « débrouillards ». Considéré par les organismes internationaux tels que l'OIT et Unicef, comme une activité violent les droits de l'enfant, le travail des vulnérables est une pratique de plus en plus condamnée officiellement par les partenaires sociaux.

Parmi les enfants qui travaillent, on rencontre ceux qui se livrent à l'accompagnement des personnes handicapées faisant le commerce ou le trafic entre Kinshasa-Brazzaville. Leur travail consiste à pousser les chariots et les tricycles transportant les handicapés et les marchandises de ces derniers en partance ou en provenance de la République du Congo Brazzaville. Certains de ces enfants locomoteurs n'ont ni la force, ni l'endurance, ni la maturité nécessaire, pour faire prévaloir leurs droits ou pour comprendre le danger auquel ils s'exposent lors de traversées quotidiennes du fleuve. La plupart des enfants le font pour gagner leur vie ou pour la survie de toute la famille. Ce sont les difficultés économiques et sociales qui font que beaucoup de parents laissent leurs enfants travailler dans l'informel.

Le travail que ces enfants font quotidiennement se caractérise par l'exploitation de l'enfant pendant toute la journée par la personne handicapée à des fins commerciales, la poussée des chariots chargés et le transport des marchandises lourdes, excédant le poids et la force de l'enfant, le danger et le risque d'accident au Beach et lors de la longue traversée du fleuve Congo.

Devant l'exploitation de cette catégorie d'enfants, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- De quelle catégorie socioprofessionnelle des parents proviennent ces enfants ?
- Quelle perception ont ces enfants locomoteurs du travail auquel ils sont astreints et de leur avenir ?

Dans ce travail, notre objectif est d'analyser les facteurs à la base du phénomène des enfants locomoteurs et la perception de ce travail et de l'avenir par ces derniers. Ce sujet étant d'actualité peut susciter l'attention des parents, du gouvernement et des différentes organisations à poser plus d'actions allant dans le sens de défendre le bien-être des enfants et de lutter contre les pires formes de travail des enfants.

II. Considérations générales du travail des enfants

L'expression « le travail des enfants » recouvre une réalité complexe. Il va du travail destructeur ou d'exploitation jusqu'au travail éducatif ou d'initiation qui renforce ou favorise le développement de l'enfant sans compromettre sa scolarité, ses loisirs et son repos. Entre ces deux pôles, on trouve de vastes zones d'activités, avec un travail qui ne nuit pas forcément au développement de l'enfant.

Pour l'Unicef (1997), le terme est considéré comme toute activité des enfants inacceptable. C'est pourquoi, il est important de distinguer entre le travail bénéfique et le travail intolérable et de reconnaître qu'une grande partie de l'activité des enfants se situe dans une zone floue entre ces deux extrêmes.

L'Unicef (1997) considère que le travail des enfants relève de l'exploitation s'il implique :

- un travail en plein temps à un âge trop précoce ;
- trop d'heures consacrées au travail ;
- des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives ;
- l'imposition d'une responsabilité excessive ;
- un emploi qui entrave l'accès à l'éducation ;
- une rémunération insuffisante ;
- les atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, comme l'esclavage ou la servitude et l'exploitation sexuelle ; etc.

Pour Rosen (1999), le travail peut être une partie essentielle de l'éducation d'un enfant et un moyen de transmission d'un précieux savoir-faire parental. On lui apprend plusieurs techniques en vue d'assurer son intégration. En effet, le travail d'initiation que le monde adulte voit exécuté par l'enfant sur le plan culturel n'est ni un travail forcé, ni un travail punition, mais un travail souvent accepté par l'enfant lui-même. Lorsqu'on lui en démontre l'utilité éducative. L'éducation traditionnelle en République Démocratique du Congo que les parents transmettent à leurs enfants en milieu rural ou urbain, valorise le travail productif chez l'enfant.

Le bureau international du travail (1999), précise que les longs horaires de travail que l'on observe dans l'industrie, dans l'agriculture, le commerce et les services domestiques, doivent être évalués au regard du besoin pour un enfant d'avoir du temps, un espace et des occasions pour jouer, explorer, inventer, se reposer. Dans un milieu de travail hostile, en présence de machines et de produits dangereux, l'enfant ne peut se permettre de rêver, d'agir selon la fantaisie propre à son âge.

Son univers mental s'appauvrit, son horizon se rétrécit, toute émotion doit être refoulée.

L'enfant travailleur est très tôt écartelé entre la contrainte économique et le désir ou le besoin d'apprendre. Il doit en permanence trouver des compromis entre ces deux pôles qui requièrent son temps, jusqu'au jour où il résout cette tension insupportable par l'abandon définitif de l'école. Pour Ngubusim Mpey Nka (1999), obligé de renoncer à l'éducation pour survivre, c'est plus tard qu'il percevra le méfait d'un travail précoce qui lui a supprimé toutes les chances d'émergence intellectuelle et sociale. Cette représentation négative aura un impact certain sur son comportement au travail pendant toute sa vie adulte.

L'enfant a besoin du temps, de l'espace et d'occasion pour nouer des relations avec sa famille et ses proches. Le travail le sépare d'eux, prive de leur affection, de leur assistance, de leur conseil, des soins et de la surveillance. L'enfant est partagé entre le désir de retourner dans sa famille et la nécessité d'affronter la réalité. On attend de lui d'une part, qu'il joue un rôle d'adulte en gagnant de l'argent, en exécutant ses tâches comme un adulte, en contribuant à la vie économique de sa famille et de son pays ; et d'autre part, qu'il reste un enfant en obéissant à ses parents et à ses maîtres (Unicef, 1997).

III. Cadre méthodologique

3.1. Hypothèses

En se référant aux questions de la recherche, les réponses provisoires émises sont les suivantes :

- La majorité des enfants locomoteurs de personnes handicapées proviendrait de la catégorie des parents pauvres ;
- Ces enfants auraient une mauvaise perception de leur travail et de leur avenir.

3.2. Population et échantillon d'étude

Dans cette étude, la population est constituée des enfants locomoteurs des personnes vivant avec handicapés de Beach Ngobila entre Brazzaville et Kinshasa. Cette population est infinie. En ce qui concerne l'échantillon, nous avons travaillé avec 96 sujets. Il s'agit d'un échantillon accidentel parce que nous avons tenu compte de la disponibilité des sujets. Il y avait dans cet échantillon, 92 sujets masculins (96%) et 4 sujets féminins (4%) ainsi que 24 sujets (25%) de moins de 11 ans et 72 sujets (soit 75%) âgés de 11 à 14 ans.

3.3. Méthode et technique

En vue d'obtenir les informations recherchées, nous avons utilisé la méthode d'enquête. Elle nous a permis de descendre à notre milieu d'enquête qui est le Beach Ngobila pour avoir les informations. Le questionnaire d'enquête s'est révélé le mieux indiqué pour la récolte des données. Notre questionnaire était en rapport avec les origines socioprofessionnelles de ces enfants, la perception de leur travail et de leur avenir.

Pour dépouiller les données, nous avons utilisé l'analyse de contenu. Le calcul de fréquences nous a permis de quantifier les informations et le pourcentage a servi pour interpréter les résultats. Le pourcentage a été calculé par la formule ci-dessous :

$$\% = \frac{f}{N} \times 100$$

Où :

$\%$ = pourcentage ; f = fréquence ;

N = effectif total de l'échantillon ;

100 = constante du pourcentage (nombre conventionnel).

IV. Résultats

Nous présentons et analysons les résultats obtenus dans les tableaux ci-dessous. Pour raison de cohérence, nous procédons à la présentation question par question.

Question n°1 : Quelle est la raison majeure qui vous a poussée à accompagner les personnes handicapées ?

Tableau n°1 : Motivations au travail de locomoteur

Indices statistiques Raisons	f	%
recherche d'un emploi	82	86
soutenir la famille	8	8
influence des autres amis	6	6
Total	96	100

Il ressort de ce tableau que 86% des enfants locomoteurs de personnes handicapées ont été poussés à faire ce travail parce qu'ils étaient à la recherche d'un emploi. Le travail est le père nourricier et la mère nourricière dit-on. Se mettre à la recherche d'un emploi suppose donc de se mettre à la recherche des moyens pour assurer la satisfaction des besoins fondamentaux. Il est sous-entendu que ces enfants la majorité de ces enfants se retrouvent dans une situation de pauvreté familiale. Pour participer à la satisfaction des besoins de base en famille, ils sont appelés à se trouver un emploi. Cette explication

reste valable pour la minorité des enfants qui justifie leur travail par le fait de soutenir la famille. Tout ceci revient à dire qu'ils vivent dans une situation précaire.

Question n°2 : A quel âge avez-vous commencé à travailler pour la première fois ?

Tableau n°2 : Age du début du travail

Indices statistiques	f	%
Tranche d'âge		
5-10 ans	52	54
11-14 ans	44	46
Total	96	100

Selon les résultats de ce tableau, 54,1% affirment qu'ils ont commencé à travailler à la tranche d'âge de 5 à 10 ans par contre 41% ont commencé à exercer leur métier à la tranche d'âge de 11 à 14 ans. Ces résultats ne nous surprennent pas, vu la misère dans laquelle croupissent les familles. Ces enfants sont poussés au travail très précocement pour venir en aide aux familles.

Question n°3 : Quelle activité effectuez-vous avant celle-ci ?

Tableau n°3 : Première activité exercée par l'enfant

Indices f

Indices statistiques		
Activités		
Accompagnement des handicapés	35	36
Vendeurs des sachets	25	26
Cireurs	18	19
Porteurs	18	19
Total	96	100

Le tableau ci-dessus indique qu'avant de devenir accompagnateur des personnes vivant avec handicap, la majorité (64%) de ces enfants avait déjà effectué d'autres travaux notamment la vente d'eau en sachets, le cirage de chaussures et le colportage. Les résultats à cette question reflètent la vie de misère que traversent ces enfants. Ils sont appelés à se battre pour avoir de l'argent et subvenir aux besoins familiaux et personnels.

Question n° 4: Fréquentez-vous une école ou une institution de formation ?

A la question de savoir si les enfants locomoteurs des handicapés fréquentaient l'école, la grande majorité de ces enfants (93%) ont dit ne pas fréquenter l'école. D'où le travail qu'ils exercent affecte leur scolarité et leur présence à l'école. Cette situation corrobore les propos de Ngubusim Mpey-Nka (1999) qui soulignent que du point de vue psychologique, l'enfant qui travaille pour lui - même ou pour sa famille, en vue de gagner de l'argent, découvre très tôt le sens de l'autonomie. Par conséquent, il est obligé de renoncer à l'éducation pour survivre. Par ailleurs, cette autonomie trop précoce, surtout si elle est acquise à la suite du rejet de l'enfant est comparable à un travail forcé et nuit aux besoins de réussite de l'enfant. L'enfant contraint de se développer et de se débrouiller tout et seul, vivra son autonomie en ne développant que faiblement un réel besoin de réussite personnel dans sa vie professionnelle et dans sa vie sociale future. Son niveau d'aspiration sera généralement bas.

Question n°5 : Souhaiteriez-vous abandonner votre travail pour reprendre les études ?

A cette question, 80% des sujets enquêtés ont émis le vœu d'abandonner ce travail pour reprendre les études. Ils estiment que les études valorisent la personne et permettent d'être considéré dans la société. Cependant, la minorité qui a émis l'avis contraire, estime que leurs parents sont incapables de payer les frais scolaires et même si les études étaient gratuites, ils ne seraient plus aptes à suivre les enseignements et ils préféreraient apprendre les métiers.

Question n°6 : Comment percevez-vous le travail que vous faites ?

La plupart des sujets d'enquête (92%) ont une perception négative du travail qu'ils font parce que les conditions de travail sont misérables, les efforts fournis dépassent leurs capacités physiques et mentales et leur scolarité est mise en danger.

Ces résultats confirment les travaux de l'O.I.T. qui soutiennent que du point de vue sanitaire, les travaux dangereux qui obligent l'enfant à des longues heures de travail, à des fatigues prolongées et à diverses intempéries, à divers produits dangereux ou toxiques, nuisent à la santé physique de l'enfant. Sur le plan éducatif, le travail précoce des enfants met en danger l'éducation, la formation et la préparation à la vie active de ces derniers et l'avenir de toute la société parce que l'enfance est considérée comme la période de formation à des valeurs éthique et philosophique de la progéniture.

Question n°7 : Pensez-vous gagner votre avenir dans ce travail ?

A cette question, 86% des enfants enquêtés perçoivent ce travail comme un moyen de survie, un passe-temps et ne pensent pas gagner leur avenir dans ce travail. Ils perçoivent négativement leur avenir avec ce travail.

La mise en commun de tous les résultats révèle que les sujets d'enquête proviennent des familles pauvres. Ils se livrent à ces activités pour venir en aide à leurs familles et subvenir à leurs besoins personnels. Ils ont commencé le travail en bas âge à la recherche d'un travail rémunérateur pour la raison sus-évoquée. Ces enfants ne fréquentent pas l'école par manque des moyens malgré leur vœu d'y aller. Le travail auquel ils se livrent est mal perçu et l'avenir de ces enfants est perçu comme sombre avec ce travail.

V. Conclusion

L'objectif de ce travail était d'analyser les facteurs à la base du phénomène des enfants locomoteurs et la perception de ce travail et de l'avenir par ces derniers. Nous avons émis deux hypothèses suivantes :

- la majorité des enfants locomoteurs de personnes handicapées proviendrait de la catégorie des parents pauvres ;
- ces enfants auraient une mauvaise perception de leur travail et de leur avenir.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons recours à la méthode d'enquête après avoir administré le questionnaire auprès d'un échantillon accidentel de 96 sujets. Les résultats auxquels nous sommes arrivés ont permis de confirmer nos deux hypothèses de recherche.

Références bibliographiques

- [1] B.I.T. (1999). *Atelier tripartite sur l'interdiction des pires formes de travail en R.D.C.* Douala : OIT.
- [2] Journal officiel de la RDC. (2002). *Loi n°015/2002 du 16 Octobre portant code du travail.* Numéro spécial. Kinshasa : Journal officiel.
- [3] Ngub'usim Mpey Nka, R.(1999). *Travail des enfants en RDC.* Kinshasa : ANEP.
- [4] Rosen, R. (1973). Travail des enfants : bientôt la fin. *Réveillez-vous.* 11 (13), 7.

[5] Unicef, (1997). *La situation des enfants dans le monde*. Genève : Unicef.

BASSA TEO LOOLA LONKOLEY

Assistant à l’Institut Supérieur de Développement Rural de Dekese. République Démocratique du Congo.

Vincent de Paul MANUKA NZUMI EKANGE

Assistant à l’Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka, Province de l’Equateur, République Démocratique du Congo.